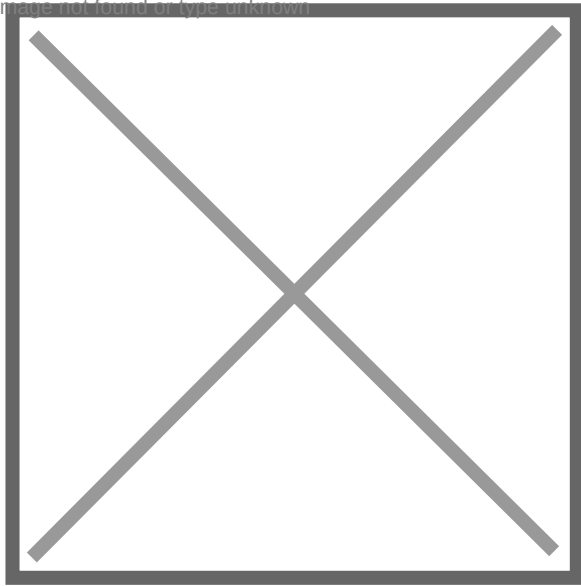


Image not found or type unknown



Question sur saisie immobilières

Par **SAOUT**, le **20/05/2011** à **13:39**

Bonjour,

Je suis handicapé, j'ai créé une société et je me suis porté caution pour 20.000 € chez un marchand de matériaux après une liquidation judiciaire. J'ai mis ma maison en vente pour payer mes dettes. L'avocat adverse demande une vente aux enchères avec une mise à prix à 30.000 € alors que la maison est évaluée à 320.000 €.

A quels recours je peux prétendre.

Merci de votre réponse.

Par **amajuris**, le **20/05/2011** à **14:16**

bjr,

écrivez en minuscules c'est plus agréable pour le lecteur.

dans la procédure de saisie immobilière vous pouvez demander au juge de l'exécution de vendre dans un délai fixé vous même directement le bien objet de la saisie.

la mise à prix n'est pas fonction de la valeur du bien saisi mais du montant de la dette car si il n'y a aucun acheteur au cours de l'adjudication c'est la banque qui sera propriétaire du bien donc le créancier ne veut pas investir en plus de la dette existante.

cdt

Par **Tisuisse**, le **21/05/2011** à **07:23**

Bonjour,

Message d'origine retranscrit en lettres minuscules pour une meilleure compréhension de tous.

Tisuisse,
coadministrateur.